



Mairie de Sadroc

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 FEVRIER 2022

Présents : S. BRUXELLES – E. VIGNAL – J. LABROUSSE – S. MOUNIER – A. DA COSTA – F. ETCHART – C. PEJOINE - G. RISACHER - S. VIDALIE – V. MOUNIER – S. CRAMIER

Absents : A. MARCOU - D. FOUCAUD - E. ROUQUIER - G. VERLHAC

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal, lecture et approbation des délibérations précédentes.

COMPTE RENDU DE REUNIONS

CR Syndicat d'électrification - FDEE 19 du 03/02/2022 :

- Nécessité d'améliorer le site internet actuellement limité
- Répartition des charges pour les travaux et pour le personnel, 11 agents contractuels et 6 agents en mise à disposition
- Finance, recette taxe communale de la consommation 3 619 000€ en 2021, répartition par fournisseur, EDF 82%, Total Energie 8%, Engie 6%, autres pour 4%, redevances, subventions diverses soit un montant global de recette à 8 956 200€ en 2021 et une dette de 76 302€.
- Transition énergétique : installation de deux bornes de recharge 22kW (IRVE) en Mars/Avril sur les communes d'Allasac et de Sainte-Féréole
- Electrification rurale, les extensions de réseaux sont gratuites les 120 premiers mètres puis facturées 85€/ml en souterrain et 25€/ml en aérien. Ces tarifs vont être étudiés pour une réactualisation.
- Eclairage public : mise en place d'un bordereau de prix départemental pour l'entretien et la maintenance des éclairages. Réflexion sur une aide à la rénovation des réseaux vétustes. Diminution des consommations par coupure automatique des éclairages la nuit de 23h à 6h.
- Obligation au 31/12/2025 d'avoir réalisé une géolocalisation de tous les réseaux d'éclairage public avec un tarif aux alentours des 1€/ml de détection.

RPI du 02/02/2022 avec la commission de pilotage du RPI composée des représentants de chaque commune.

- Présentation et discussion sur la rédaction de la convention pour le fonctionnement du RPI qui sera signée entre les trois communes après accord définitif
- Convention acceptée par l'ensemble des représentants avec plusieurs points à retravailler (gestion du centre aéré) dans les mois à venir en attendant la prochaine rentrée scolaire.

ACTIVITES DIVERSES

Problème de passage des motos sur le chemin du Peuch

- Demande de levée de l'arrêté interdisant la circulation des véhicules à moteur chemin du Peuch de la part d'une association à la suite de la repose de panneaux d'interdiction. L'Arrêté est existant et l'interdiction restera en l'état suite aux échanges en conseil municipal.

Problème circulation route du stade

Suite à plainte de riverains sur la vitesse excessive constatée route du stade, monsieur le maire fera une demande officielle auprès des services du département pour effectuer un comptage et un relevé de la vitesse sur la route du stade.

Proposition de vente de parcelle à destination de la commune

Une proposition de vente d'une parcelle en bordure de la parcelle A717 à côté du stade à l'arrière des vestiaires est faite en direction de la commune. Décision favorable du Conseil Municipal dans l'attente des possibilités d'acquisition à venir.

Travaux au stade :

Remplacement des équipements de chauffage au niveau de tous les vestiaires. Vigilance est demandée aux associations afin d'assurer la coupure des systèmes de chauffage après utilisation. Des étiquettes de rappel au niveau des interrupteurs de coupure vont être posées.

Problème des cyprès au niveau de l'Eglise :

Les deux cyprès à côté de l'Eglise touchent cette dernière et risquent d'endommager désormais la toiture s'ils devaient s'abattre sur l'Eglise. Des demandes de devis pour les faire couper vont être effectuées.

Problème au niveau du Pont de l'autoroute A20 – VC n°4

Une compagnie d'assurance d'un transporteur se retourne contre la Mairie car un élément métallique dépassant de la partie inférieure du pont a endommagé un véhicule. Une société de transport transportant un ensemble de véhicules sur un porte véhicule sur l'A20 en direction de Toulouse et lors du passage sous le pont à hauteur de Chantgril, une tige métallique dépassait du pont et a endommagé un des véhicules d'occasion de marque BMW. La DIRCO saisie par la compagnie d'assurance se dédouane de toutes responsabilités, la commune a saisi les services de l'Etat afin de savoir qui est responsable de l'entretien de ce pont et notamment de la partie inférieure visible uniquement depuis l'autoroute. De plus la commune n'a aucune compétence pour intervenir à ce niveau. L'association des Maires de France a également été saisie de ce dossier car d'autres communes sur le parcours de l'A20 sont dans la même situation que la commune de Sadroc.

Raccordement de la fibre

L'école est raccordée à la fibre en revanche quelques difficultés pour le raccordement de la poste et de la Mairie du fait d'un passage des gaines en extérieur.

ORDRE DU JOUR

Toutes les délibérations notées ci-dessous ont été votées à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs et de gestion :

Le compte administratif est voté à l'unanimité, le compte de gestion est approuvé ainsi que l'affectation de résultats. L'ensemble des dépenses s'élève à 1 054 912,34 € et les recettes à 1 292 869,70 €. Un excédent de 237 957,36 € sera reporté au budget 2021 en recettes de fonctionnement.

Suite au bilan du budget 2021 dressé par M. Le Maire, le Conseil Municipal porte ensuite sa réflexion sur la préparation du budget 2022. Quelques augmentations de charges et de charges de personnel sont à prévoir suite à la crise Covid. Egalement les travaux de voirie 2022, travaux sur le local technique, sur l'appartement au-dessus de l'école qui vont être lancés cette année.

Préparation du budget 2021 : Réunion programmée au 02 Mars à 18h30 pour les membres de la commission finance.

Reste à recouvrer 2019/2020 : suite au travail mené avec la trésorerie, monsieur le maire informe le conseil municipal de reste à recouvrer en cantine et en garderie à hauteur de 253€. Les familles concernées seront sollicitées par la trésorerie pour recouvrement.

Recrutement d'un agent pour la cantine :

14 CV reçus et 4 candidats ont été retenus pour un entretien de recrutement en présence de Madame Chauvac Directrice du centre de gestion de la Corrèze. Madame Valenduc, diplômée d'un BTS hôtellerie restauration a été retenue. Elle prendra son poste de cantinière à partir du lundi 28 février 2022. Elle restera en période de stage durant une année avant titularisation sur poste.

Diminution du temps de travail de Mme Rio

Modification du temps de travail de 26h à 20h30min à compter du 1^{er} mai afin de permettre à Madame Rio de prendre le poste au syndicat des eaux suite à un départ en retraite.

Suppression/Création nouvel emploi suite départ de Mme Schneider

Le poste de cantinière est ramené à 27h30 min au lieu de 27h50 min. Un pot de départ prévu le 25/02 à 18h au foyer.

Déplacement compteur EDF / Géomètre – Travaux bâtiment communal

Déplacement du compteur en haut du chemin des acacias par ENEDIS pour un montant de 564€ HT et passage de l'entreprise de Géomètre experts SOTEC Plans, 19 100 Brive la Gaillarde, pour bornage de la parcelle A432 à hauteur de 953€ HT en vue de l'élargissement de la chaussée dans le cadre du projet de local technique.

Local Adolescents

Changement de la serrure endommagée par les services de l'agglomération de Brive avant restitution à la commune et projet de réflexion sur l'avenir de ce local.

Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats

Cotisation pour le syndicat d'électrification à hauteur de 8779 € sommes mises à recouvrement par les services de l'Etat et de fait non inscrites au budget 2022.

Commission bulletin prévue le 22/02/22 à 18h30

Questions diverses :

- Démarrage des travaux du futur bâtiment communal au 1^{er} Mars
- Demande d'alinéation d'une partie de route communale au niveau de l'entreprise Cashmirland à Mouly. M. Le Maire précise qu'il est prévu d'examiner cette demande au conseil municipal de mars et qu'il ne participera pas aux débats. Monsieur Mounier précise qu'il en fera de même.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Vendredi 25 Mars à 20h30.

La séance est levée à 23H45.